



Lucien Diserens

Chef de projet créatif indépendant

DOCUMENT CONTRACTUEL

Conditions générales de vente & de prestations

Version du 1^{er} septembre 2026

Les présentes conditions générales sont annexées au contrat de prestations et en font partie intégrante.

Lucien Diserens

Route de Vevey 25

1009 Pully

Suisse

lucien@ldiserens.ch

ldiserens.ch

FORFAIT COMMUNICATION

12 h / mois

VOLUME MENSUEL

6 mois, puis renouvellement par
périodes de 3 mois

DURÉE INITIALE

Oui, d'un mois sur l'autre

REPORT DES HEURES NON UTILISÉES

CHF 990.- / mois

TARIF DU FORFAIT

1 mois avant l'échéance de la période
en cours

PRÉAVIS

18 heures

SOLDE DISPONIBLE MAXIMAL

01

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations (« CGV ») régissent les prestations fournies par Lucien Diserens (ci-après « le Prestataire ») à ses clients (ci-après « le Client »).

Le Prestataire intervient notamment dans les domaines de la communication, de la gestion de projets, de la création de contenus, du digital, du design, du print, de la publicité ainsi que dans la recherche, le brief et la coordination de prestataires externes.

Les présentes CGV font partie intégrante du contrat ou de l'offre de prestations conclu avec le Client.

La signature du contrat ou de l'offre de prestations contenant une référence aux présentes CGV vaut acceptation de celles-ci par le Client.

02

Forfait mensuel

Le forfait récurrent standard est proposé au tarif de **CHF 990.- par mois** pour un volume maximal de **12 heures de prestations par mois**.

Les heures peuvent être utilisées pour les différentes prestations proposées par le Prestataire, en fonction des besoins et priorités convenus avec le Client.

Les durées communiquées dans les offres, plaquettes commerciales ou autres supports sont des estimations indicatives. Le temps effectivement consacré à chaque demande est comptabilisé.

Le temps consacré notamment aux réunions, échanges nécessaires au projet, recherches, préparation, coordination, corrections et gestion de prestataires peut être décompté du forfait lorsqu'il fait partie de l'exécution de la prestation.

03

Utilisation des heures

Le forfait comprend jusqu'à **12 heures de prestations par mois**.

Les heures non utilisées au cours d'un mois **sont reportées sur le mois suivant**, dans la limite d'un solde disponible maximal de **18 heures**.

Le solde d'heures disponible ne peut donc à aucun moment excéder 18 heures, indépendamment du nombre d'heures non utilisées au cours des mois précédents. Les heures qui entraîneraient un dépassement de ce plafond sont perdues et ne donnent lieu à aucun remboursement, avoir ou compensation.

À titre d'exemple, si le Client utilise 8 heures sur les 12 heures prévues au cours d'un mois, les 4 heures restantes sont reportées et son solde disponible est porté à 16 heures le mois suivant. Le solde disponible reste dans tous les cas plafonné à 18 heures.

Le Prestataire informe dans la mesure du possible le Client lorsque le volume d'heures disponible approche de son terme.

Toute prestation nécessitant de dépasser le solde d'heures disponible doit faire l'objet de **l'accord préalable du Client**.

Les prestations supplémentaires sont facturées selon les conditions convenues entre les parties avant leur réalisation.

Les heures reportées doivent être utilisées pendant la durée de la relation contractuelle. À la fin du contrat, les éventuelles heures restantes sont perdues et ne donnent lieu à aucun remboursement, avoir ou compensation.

04

Facturation et paiement

Le forfait est facturé **CHF 990.- par mois**.

La facturation intervient mensuellement selon les modalités indiquées sur la facture.

Sauf mention contraire, les factures sont payables dans un **délai de 10 jours** à compter de leur date d'émission.

Les éventuels budgets publicitaires, frais d'impression, licences, abonnements, achats de médias, déplacements particuliers, hébergements, noms de domaine et prestations réalisées par des tiers **ne sont pas compris dans le forfait**, sauf mention expresse.

Ces frais sont soit facturés directement au Client par le fournisseur concerné, soit refacturés au Client lorsqu'ils ont été avancés par le Prestataire.

En cas de retard de paiement, le Prestataire peut suspendre temporairement l'exécution de ses prestations jusqu'au règlement des montants échus.

05

Durée, renouvellement et résiliation

Le contrat est conclu pour une durée initiale de **six (6) mois** à compter de la date de début convenue dans le contrat ou l'offre de prestations.

À l'issue de cette période initiale, le contrat est renouvelé tacitement pour des **périodes successives de trois (3) mois**.

Après la période initiale, chacune des parties peut mettre fin au contrat moyennant un **préavis écrit d'un (1) mois** avant l'échéance de la période de renouvellement en cours.

Si aucune résiliation n'est communiquée dans ce délai, le contrat est renouvelé pour une nouvelle période de trois (3) mois.

Les dispositions impératives du droit suisse applicables à la résiliation demeurent réservées.

En cas de fin de la collaboration, les prestations déjà réalisées, frais engagés et montants échus jusqu'à la date effective de fin de la relation restent dus.

06

Demandes et délais

Les demandes sont réalisées en fonction de leur complexité, de leur urgence et de la disponibilité du Prestataire.

Le forfait ne constitue pas un service d'urgence ni une garantie de disponibilité immédiate.

Les délais communiqués sont indicatifs, sauf lorsqu'un délai ferme a été expressément convenu par écrit.

Le Client s'engage à transmettre dans des délais raisonnables les informations, accès, fichiers, contenus et validations nécessaires à la réalisation des prestations.

Tout retard provenant du Client ou d'un tiers peut entraîner un report correspondant des délais de réalisation.

Modifications et corrections

Les corrections nécessaires à la réalisation d'une prestation sont effectuées dans le cadre des heures disponibles.

Les demandes de modification, nouvelles orientations ou corrections supplémentaires sont comptabilisées dans le temps de travail mensuel.

Une validation donnée par le Client est considérée comme définitive pour l'étape concernée. Toute modification ultérieure peut entraîner du temps de travail supplémentaire.

Prestataires externes

Lorsque les besoins du Client nécessitent des compétences ou moyens externes, le Prestataire peut rechercher, recommander et coordonner des professionnels tels que graphistes, développeurs, photographes, vidéastes, imprimeurs ou autres fournisseurs.

Sauf accord contraire, leurs prestations et frais sont distincts du forfait mensuel.

Lorsqu'un contrat est conclu directement entre le Client et un tiers, ce tiers demeure responsable de l'exécution de ses prestations.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable des retards, erreurs, défauts ou inexécutions imputables à un prestataire externe indépendant.

Obligations du Client

Le Client garantit disposer des droits et autorisations nécessaires concernant les textes, images, vidéos, logos, marques, données et autres éléments qu'il transmet au Prestataire.

Le Client demeure responsable de l'exactitude des informations qu'il fournit ainsi que de la validation finale des contenus avant publication, impression ou diffusion.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'une erreur présente dans un élément expressément validé par le Client.

Propriété intellectuelle

Sauf accord écrit contraire, les créations spécifiquement réalisées pour le Client dans le cadre des prestations deviennent utilisables par celui-ci après paiement intégral des factures correspondantes.

Les éléments appartenant à des tiers, notamment polices, photographies, musiques, logiciels, templates, licences ou autres ressources, demeurent soumis à leurs propres conditions de licence.

Les méthodes, outils, processus, modèles, savoir-faire et éléments préexistants du Prestataire restent sa propriété.

Sauf demande contraire du Client ou obligation de confidentialité, le Prestataire peut mentionner le nom du Client et présenter les réalisations effectuées dans son portfolio, son site internet, ses réseaux sociaux ou ses supports professionnels.

Résultats et responsabilité

Le Prestataire s'engage à fournir ses prestations avec soin et professionnalisme.

Il ne garantit toutefois aucun résultat commercial déterminé.

En particulier, aucune garantie n'est donnée concernant le chiffre d'affaires, le nombre de ventes ou de prospects, les performances publicitaires, la portée sur les réseaux sociaux, le positionnement dans les moteurs de recherche ou tout autre résultat dépendant notamment de plateformes ou de tiers.

Dans les limites autorisées par le droit suisse, la responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs résultant d'une faute qui lui est imputable.

Confidentialité

Les informations confidentielles transmises dans le cadre de la collaboration ne sont pas communiquées à des tiers sans nécessité liée à l'exécution des prestations ou sans accord du Client.

Cette obligation subsiste après la fin de la collaboration.

Données et accès

Lorsque le Client fournit au Prestataire des accès à des plateformes, sites internet, réseaux sociaux, comptes publicitaires ou autres services, ceux-ci sont utilisés uniquement dans le cadre des prestations convenues.

Le Client reste responsable de ses comptes et est invité à utiliser, lorsque cela est possible, des systèmes d'accès délégué plutôt que de transmettre ses mots de passe personnels.

Force majeure et services tiers

Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution résultant d'un événement indépendant de sa volonté, notamment panne majeure, indisponibilité d'un service tiers, cyberattaque, catastrophe naturelle, maladie ou autre cas de force majeure.

Il ne peut notamment garantir la disponibilité ou le fonctionnement permanent de plateformes telles que les réseaux sociaux, moteurs de recherche, services publicitaires, hébergeurs ou autres outils externes.

Modification des CGV

Le Prestataire peut modifier les présentes CGV pour les collaborations futures.

Pour une collaboration en cours, la version des CGV acceptée lors de la conclusion du contrat demeure applicable, sauf accord contraire entre les parties ou modification rendue nécessaire par une disposition légale impérative.

Droit applicable et for

Les présentes CGV ainsi que les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client sont soumises au droit suisse.

Sous réserve des fors impératifs prévus par la législation applicable, le for est situé dans le canton de Vaud, Suisse.



Lucien Diserens

Chef de projet créatif indépendant
Route de Vevey 25 – 1009 Pully, Suisse

ldiserens.ch

lucien@ldiserens.ch

Version du 1^{er} septembre 2026